

Procès -verbal
Séance Conseil Municipal
du 24/09/2014

Présents : Laurent Martin, Vincent Chantreau, Didier Chapoulie, , Jean-Louis Chauviagnet, Gisèle Chevallier, Jacques Demeuzoy, Jean-Claude Foursac, Jean-Charles Mazeyrac Catherine Perrot, Bernard Raffy, Isabelle Theron

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter (20 heures).

Exposé 1 : Création d'une régie de recettes pour la location de la Salle des Fêtes et du Gîte communal

Il est demandé au Conseil de valider la création d'une régie de recettes auprès du service Administration générale de la Mairie de Fons. Gérard Cieslik est nommé régisseur et sera chargé d'encaisser les espèces et les chèques qui seront ensuite versés au Trésor Public. Le régisseur sera responsable de la bonne gestion des recettes et rendra compte à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable de l'Administration générale.

Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité.

Exposé 2 : Adhésion au SYDED du Lot pour le traitement des boues de stations d'épuration

Comme la commune ne dispose pas d'une filière d'élimination réglementaire des boues de station d'épuration, les boues sont stockées dans la lagune. Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au SYDED à compter du 1^{er} janvier 2014 pour le traitement des boues de stations d'épuration. Les travaux de curage de la lagune seront désormais gérés par le SYDED qui les réalisera d'ici un an. Le budget assainissement M49 prévu à cet effet sera donc impacté par cette dépense.

Le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité.

Exposé 3 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Il est demandé au Conseil Municipal de donner au Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L.2121-22 afin de faciliter la bonne gestion des affaires courantes de la Mairie.

Exposé 4 : Modification du tarif des repas du restaurant scolaire

L'ESAT l'Abeille, qui est le prestataire de la Commune pour les repas scolaires, a dans son avenant au contrat du 30 juillet 2014 majoré le prix des repas qui passe de 3,10 Euros à 3,70 Euros.

Le prix du repas payé par la famille est actuellement de 2,50 Euros. Afin de continuer à aider les familles au financement des repas, il est proposé au Conseil Municipal de fixer



le prix du repas à 3,10 Euros à compter du 1^{er} octobre 2014, sachant que les 0,60 centimes d'euros de différence seront pris en charge par le Budget communal.
Le Conseil municipal valide cette décision.

Exposé 5 : Indemnité deuxième adjoint

Compte tenu des nombreux déplacements imposés par la fonction afin de mettre en œuvre et suivre les différents chantiers de la commune, il est proposé de verser au 2^{ème} adjoint une indemnité mensuelle de 68 Euros (soit 2% de l'indice 1017) à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le Conseil municipal valide cette décision.

Exposé 6 : Vente d'objets religieux non inscrits à l'inventaire du patrimoine

Ces objets stockés, libres de droits et ne faisant pas partie d'une liste de conservation, se dégradent et sont proposés à la vente à un brocanteur pour la somme de 1500 Euros.

Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité.

Exposé 7 : Mise en place d'un régime indemnitaire

Il s'agit de mettre en place le régime indemnitaire pour la filière administrative à compter du 1^{er} octobre 2014. Elle concerne les agents titulaires ou non titulaires des collectivités territoriales. Les cantonniers pourront ainsi obtenir la prime d'insalubrité et de vêtements.

Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité.

Questions diverses :

Vincent Chantreau sera absent pendant huit mois en raison d'un changement de parcours professionnel. Il sera tenu informé des travaux du Conseil pendant son absence.

Grand Figeac : Une réunion aura lieu le jeudi 25 septembre 2014 afin de clarifier la situation concernant le budget voirie qui a été transféré au Grand Figeac et les implications préoccupantes de ce transfert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 .

